

—Je n'ai rien distingué. A peine ai-je entrevu une ombre. J'ai été tout de suite frappée.

—Alors, quelles étranges préoccupations— les dernières qui ont dû vous occuper avant le crime, dit la science— remplissaient donc votre esprit ce soir-là, pour que le nom de Justin Reboux soit venu, le premier, le seul, à vos lèvres ?

Un peu de sang colora les traits blêmes d'Ismérie.

Ce qu'on lui demandait là, c'était son secret à elle, celui qu'elle avait essayé de dissimuler. Hélas ! qu'était-il devenu, ce secret, pendant qu'elle souffrait dans son corps et dans son âme sur un lit d'hôpital.

Elle se souleva péniblement :

—Depuis combien de jours suis-je ici ? demanda-t-elle avec inquiétude.

—Depuis quinze jours.

—Ah ! Seigneur Dieu !... quinze jours !...

Elle laissa retomber sa tête sur l'oreiller et quelques larmes y coulèrent silencieusement.

—Assez pour aujourd'hui, souffla le docteur.

Depuis son transport à l'hospice, Ismérie, torturée par la fièvre, avait perdu le sentiment du temps écoulé. La pensée de Juliette survivait seule dans son cerveau malade, et, comme Sabine venait chaque jour lui donner des nouvelles de l'enfant, tout le reste semblait la laisser tout à fait indifférente. Avec cet interrogatoire s'éveillèrent chez elle le souvenir et le raisonnement.

Souvenir mêlé d'appréhensions, raisonnement faussé dans sa base par terreur exagérée de perdre son pain quotidien, le pain de Juliette !...

En ce moment encore où ses facultés renaissantes lui permirent d'envisager sa bizarre position vis-à-vis de M. Forster, elle n'eut point l'inspiration de la confiance et de l'aveu.

Au lieu de faire appeler son maître et de lui raconter le malheur qui l'avait frappé, le vol qu'elle avait voulu cacher, elle demeura sombre, effrayée, attendant le coup de massue qu'elle devait recevoir, sans trouver dans son épouvante grandie par la fièvre, ni dans sa vaillance altérée par la maladie, la force d'aller la première au-devant des explications.

VII

Il résulta de cette journée émue une série d'incidents que l'on vit se dérouler d'une façon prodigieuse.

Justin Reboux fut, dès le lendemain, confronté avec Ismérie.

Il vint, l'âme gonflée de haine, et ne fut point assez maître de lui-même pour contenir les injures, les reproches et les menaces qu'il avait accumulés contre elle, dans la solitude de sa prison, pendant quinze jours de captivité.

Espérant voir jaillir quelque lumière de ce débordement de fureur, le juge d'instruction ne l'arrêta pas aussitôt ; mais le voyant se borner à de vulgaires imprécations, il ordonna de se taire au malheureux exalté.

Ismérie, soulevée sur ses oreillers, se contenta de répondre d'une voix douce à ses outrages.

—Pardonnez-moi, lui dit-elle, je n'avais pas conscience de mes paroles ; vous savez que j'allais mourir.

—Il est même fort heureux pour moi que vous ayez vécu jusqu'ici, répondit-il brutalement. Vous m'auriez envoyé à l'échafaud, tant il est vrai que, même en l'état de fièvre, la langue d'une femme est venimeuse.

—Me pardonnez-vous ce tort involontaire ? insista Ismérie.

—Je ne vous pardonne pas, parce que ce serait une menteuse parole. Mais il vaut mieux que nous ne nous reconstruions plus sur la même route.

Justin Reboux fut relâché le même soir.

Il fallut que la justice, ainsi déroutée, reprit une autre piste, non sans de nouveaux tâtonnements.

Un vagabond qu'on avait vu rodor dans les environs la veille du crime, fut arrêté, puis remis en liberté faute de preuves.

Une descente chez Isaac Keiffer, qui vivait seul dans un taudis de la ville haute, n'avait fourni qu'une indication trop brève pour être lumineuse.

Sur le carnet-agenda de l'usurier, on voyait écrit au crayon, suivant son habitude, à la date du meurtre :

"Allez lundi soir à Notre-Dame-de-l'Île."

C'était tout.

Cette note indiquait un rendez-vous pris à l'avance, mais avec qui ?

Ce fut encore dans les interrogatoires d'Ismérie qu'on essaya de démêler quelque révélation.

Quand on lui demanda ce qu'elle faisait, si tard, sur la route de Notre-Dame-de-l'Île, elle raconta sa visite à la maison du passeur avec une grande simplicité.

Interrogée sur le motif de cette visite, elle se troubla et se dit trop souffrante pour continuer à répondre.

Le juge d'instruction n'insista pas ; l'humanité et l'intérêt de la cause lui faisaient un devoir de ménager singulièrement la malheureuse femme.

Toutefois, son hésitation à répondre, produisit sur le magistrat une impression désagréable.

Le vol de 1,500 franc, qu'il ne perdait point de vue, pouvait, à son sens, expliquer bien des obscurités apparentes ; dès qu'il s'agissait d'argent, la présence de l'usurier devenait plus naturelle.

En apportait-il ?

Venait-il en réclamer ?

Vraisemblablement, il venait faire un de ces prêts discrets dont il était coutumier, tandis qu'au contraire, quand il faisait une réclamation fondée, rien n'égalait son importance bruyante.

Cette double façon de procéder, avant et après le service d'argent, expliquait l'espoir que mettait en lui les gens embarrassés pour leurs échéances, et la terreur qu'ils éprouvaient ensuite à l'heure des revendications.

On put toutefois établir qu'il n'avait aucune réclamation à produire ce jour-là.

Donc il apportait de l'argent.

Son portefeuille, qui avait roulé de la robe teinte de sang d'Ismérie, renfermait trois mille francs en billets de banque.

Le juge avait noté ce détail que le portefeuille n'avait pas été retrouvé sur la personne de l'usurier, mais sur celle de la caissière.

Il est vrai que cet objet tombé des vêtements de la pauvre femme, ne paraissait pas y avoir été renfermé.

Mais on ne pouvait nier, non plus, qu'il avait cessé d'être en possession de son légitime propriétaire.

On arriva sur cette pente à s'enquérir du besoin d'argent qu'Ismérie avait pu éprouver.

Et d'abord, à qui attribuer un détournement de 1,500 francs, qu'elle n'avait fait connaître à personne, pas même au maître de la Verrerie ?

Ce détournement qui la lésait gravement elle-même dans sa responsabilité spéciale, était pourtant d'une importance assez considérable pour son humble position.

Il devenait au moins surprenant qu'elle n'ût prié ni son maître, ni aucun de ses camarades, de l'aider à découvrir le coupable.

Dans sa vie privée, aucune trace visible de dépenses exagérées ; pas de dettes criardes, rien, en un mot, qui ne parût parfaitement normal.

On trouvait toutefois que la longue maladie de feu Morin avait absorbé les modestes économies du ménage et que la délicate santé de Juliette exigeait encore des sacrifices assez lourds.

Comme indices matériels d'une culpabilité qui commençait à se dessiner dans l'esprit des magistrats, on n'avait saisi qu'un papier dans le bureau de la caissière.

C'était un commencement de lettre, une sorte de